



La santé pour tout le monde, les sanctions pour personne : la vaccination n'est pas le passe sanitaire.

La CGT porte le projet d'un pôle de santé publique qui organise l'offre de soins en fonction des besoins. Un pôle sous tutelle du ministère de la Santé et organisé par la Sécurité Sociale. Un pôle doté d'un secteur « développement » qui permettrait de passer de la recherche à la production pour assurer la réponse aux besoins. A l'opposé de ces propositions concrètes, le pouvoir cherche à masquer son inaction par la mise en place du passe-sanitaire avec une tentative de stigmatisation des personnes non-vaccinées. Malheureusement pour lui, la ficelle est trop grosse. Malheureusement pour nous, le bilan est trop lourd :

18 mois après l'arrivée de la pandémie en France, aucune politique ambitieuse de formation et d'embauche de personnel soignant n'est mise en place alors que le sous-effectif est criant, que les personnels sont épuisés et que l'accès au soin recule.

18 mois après l'arrivée de la pandémie en France, aucune politique ambitieuse de recherche n'est mise en place. Le 6^{ème} pays le plus riche du monde accuse un retard dans la recherche sur les vaccins et le nombre de ruptures de médicaments augmente. La recherche publique est sacrifiée, précarisée, l'industrie pharmaceutique privée a vu ses effectifs de chercheurs divisés par deux en dix ans, alors qu'elle a bénéficié d'une grande partie des 6,5 milliards d'euros de crédit d'impôt compétitivité-emplois (CICE)

18 mois après l'arrivée de la pandémie en France, le président de la République, après s'y être opposé, a fini par se prononcer du bout des lèvres pour une levée temporaire des brevets sur les vaccins. Bien que les recherches aient été financées exclusivement par les États, les brevets restent la propriété exclusive des laboratoires, ce qui constitue de fait une entrave planétaire au droit à la vaccination.

Le droit à la vaccination au ministère, où en est-on ?

S'il en est besoin, précisons-le à nouveau d'emblée : la CGT-Culture fait la différence entre la vaccination et le passe sanitaire. La vaccination est un droit et c'est un moyen collectif de combattre l'épidémie. Il suffit de regarder les chiffres des nouvelles contaminations : pour la journée du 8 août, sur 447 nouveaux cas positifs 367 étaient non vaccinés et 50 vaccinés. Pourtant, ce n'est pas avec des sanctions et en créant des clivages qu'on réussira à sortir de cette crise sanitaire surtout quand on sait que ces sanctions en grande majorité toucheront les plus petits salaires.

Nous demandons depuis 8 mois au ministère qu'il facilite l'accès à la vaccination de tous les personnels et qu'il mette en place des réunions d'information avec des médecins pour répondre aux diverses craintes et interrogations.

Nous avons dû attendre le 29 juillet pour que le secrétaire général fasse une note indiquant que, pour les agents travaillant en Île-de-France, des centres de vaccination avaient des créneaux pendant lesquels la présentation d'un badge professionnel permettrait d'emprunter la file « avec rendez-vous ».

Le 10 août le secrétaire général nous indiquait avoir été informé par le ministère de la santé du fait qu'en métropole, hors Île de France, il n'y aurait, *soi-disant*, aucune difficulté pour les agents d'accéder

à la vaccination et qu'il n'y a donc pas lieu de proposer de dispositif particulier. **Pour la CGT-Culture, les dispositions mises en place en île de France doivent être généralisées partout sur le territoire en métropole comme en outre-mer.**

Dans un courriel du 4 août, le directeur adjoint du cabinet de la ministre, répondant à une demande de la CGT-Culture, **a garanti que nos collègues salariés des entreprises prestataires bénéficieraient également des priorités d'accès à la vaccination.** Nous nous en félicitons mais pour cela aussi il a fallu ténacité et insistance.

Pour le reste, la principale disposition favorisant la vaccination du plus grand nombre reste la possibilité d'octroyer une autorisation d'absence pour pouvoir se faire vacciner sur son temps de travail ainsi qu'en cas d'effets secondaires importants après avoir été vacciné.

Sur ce sujet aussi, on ne peut que déplorer que plus d'un an après sa prise de fonction, Roselyne Bachelot soit encore à ce point embourbée dans une inaction chronique. Pour la CGT-Culture, la santé des agents est une priorité, la garantie de leurs droits sociaux l'est également, et c'est bien parce que ces priorités ne s'opposent pas que nous devons nous unir pour les faire avancer ensemble.

Paris, le 23 août 2021